

la même Diète entre les curies différentes. Là aussi les règles du diplôme sont observées, car la représentation des intérêts est maintenue dans la mesure indiquée par le Diplôme. Cette répartition des députés entre les pays et les diverses curies est faite dans le but d'assurer à la minorité allemande la prépondérance dans le Parlement et dans la monarchie. La politique extérieure de la couronne l'exigeait. Ainsi la Chambre des députés au lieu d'être la représentation des pays — comme le voulait faire croire le Diplôme d'octobre — n'était que la représentation des intérêts. Et comme dans les Diètes la curie de la noblesse et des aristocrates agrariens avait la prépondérance et que ses privilèges féodaux étaient réhabilités, ces délégués étaient dans le Parlement les plus nombreux et formaient la majorité. Cela servait les intentions du gouvernement, parce que cette caste était conservatrice, très dynastique et favorable au centralisme, du moment que celui-ci laissait intact son pouvoir dans les Diètes. Comme la Chambre des seigneurs ne contenait que les membres de cette caste, l'Autriche tout entière devait être, suivant le projet de Schmerling, dans les mains de la noblesse féodale.

Les électeurs pour les Diètes qui nommaient leurs délégués au Parlement central étaient répartis en quatre curies : les grands propriétaires des domaines, les Chambres de commerce, les électeurs des villes et des bourgs industriels, les électeurs des communes rurales. La première curie qui contenait 452 électeurs nommait pour la Diète de Bohême 70 députés, pour le Parlement 15, les 196 membres des cinq Chambres de commerce avaient 5 députés pour le Parlement central et 15 pour la Diète, les 92.841 électeurs des villes nommaient 15 députés pour le